

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25050

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### EXPOSITION DU LUNDI 5 MAI 2025 AU MARDI 10 JUIN 2025 ASSOCIATION FACE À LA MER MADAME MINA MOSTEFA CHAPELLE SAINT FRANÇOIS XAVIER

\*\*\*\*\*

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié à des évènements culturels à la Chapelle Saint François Xavier sis 50 rue Barbès à Carcassonne.

Vu la demande de Madame Mina MOSTEFA, d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du lundi 5 mai 2025 au mardi 10 juin 2025.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 27 mars 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250327-24008-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 10/04/2025